

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix du mois de mai, à vingt heures et trente minutes,
Se sont réunis les membres du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric DELESTRE, Maire.

Présents : M. Frédéric DELESTRE, M. Francisco GONCALVES, M. Vincent KINDMANN, M. Driss ESSADIKI, Mme Roselyne RENAUDIN, Mme Stéphanie LUCAS, M. Sébastien EVAÏN, M. Yannick LEFEBVRE, M Emmanuel LEFEVRE, M. Christian QUOUILLAULT, Mme Céline THIBAUT, M. Michel BLAU formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Mme Dominique RONCE, a donné pouvoir à M. Frédéric DELESTRE,
M. Alain GALET, a donné pouvoir à M. Michel BLAU,

Absente : Mme Véronique LE PEROUX

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LUCAS

ORDRE DU JOUR :

- Tirage au sort des communes des jurés d'assises
- Information communauté de communes
- Festival Les Métronosiques

OBJET : TIRAGE AU SORT DES COMMUNES DES JURÉS D'ASSISES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au tirage au sort des jurés d'assises 2022. Dans un premier temps un tirage préliminaire en vue de désigner cinq communes. Les communes retenues sont : Saint Eman- Epeautrolles- Nogent sur Eure- Ermenonville la Grande- Saint Avit les Guespières.

Chaque Maire ou Adjoints(es) désignés devront se présenter à la Mairie de MAGNY le mardi 24 mai 2022 à 09h30 avec leur liste électorale afin de procéder au second tirage. Trois électeurs seront tirés au sort par commune.

OBJET : INFORMATION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Une conférence des Maires a eu lieu le lundi 09 mai 2022

OBJET : FESTIVAL LES MÉTRONOSIQUES

Monsieur le Maire a fait un rappel le Conseil Municipal pour le festival Les Métronosiques qui se déroulera le 4 juin 2022. Une autorisation pour la vente de boissons a été délivrée. Un arrêté a été délivré pour que le groupe « Les Métronosiques » puisse occuper le domaine public (Stade de Magny et rue des Sources du Loir) du vendredi 3 juin 2022 au dimanche matin 05 juin 2022.

Un feu d'artifice sera tiré en fin de soirée.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal une mise à jour des référents citoyens.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22 h 30.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signés au présent registre les membres présents

Le Maire,

Le secrétaire,

Les conseillers municipaux

